

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

Pour 8

Contre : 0

Abstention : 1

Présents :

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Steve MORIN, François RIGAUD,
Ginette GARNIER, Lucile RICHARD, Tony LABASSE,

Absents excusés :

Quentin MISBERT, David CHAMARD (départ 19h)

Pouvoirs :

Jessica MASSIOT donne pouvoir à S. MORIN

Marine HAGRON donne pouvoir à S. GABET

Secrétaire de séance et président de séance

Ginette GARNIER

Steve GABET

Séance du 19 novembre 2025

Convocation du 13 novembre 2025

Délibération N° DCM.2025-44

Objet : Création de deux postes d'adjoints technique polyvalents ménage / cantine / surveillance des enfants à temps non complet

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L2, L7 et L332-8 7°,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : ménages des bâtiments publics, service de la cantine, tâches y affaissant et surveillance des enfants.

Après en avoir délibéré et à **8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Lucile RICHARD)**, le
Conseil Municipal :

AR Prefecture

017-211702212-20251119-DCM2025_44-DE
Reçu le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025

Décide

-De créer les emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet de catégorie C à 25/35ème.

-De modifier, en conséquence le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er janvier 2026 :

Filière : Technique

Emploi : Agent de service

Cadre d'emplois : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint technique territorial

-ancien effectif : 2 (1 en 23/35^{ème} et 1 en 20/35^{ème})

-nouvel effectif : 2 (25/35^{ème})

-D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

-De préciser que ces contrats seront d'une durée déterminée pour une durée minimale d'un an et au maximum pour une durée de 3 ans.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

-Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Le secrétaire de séance,
Ginette GARNIER



A Marsais, le 19 novembre 2025

Le Maire,
Steve GABET

